

## Thématique du répertoire formation des élus :

ELU0305 – Cimetières et gestion  
funéraire

Référence interne :  
ELU0305-AV0204

## Durée :

7 heures de formation

## Public :

Elus,  
collaborateurs d'élus,  
cadres administratifs,  
agents de la collectivité.

## Prérequis

Aucun prérequis

## Compétences du formateur

Les formateurs qui interviennent sur nos formations sont recrutés avec le plus grand soin. Ils sont experts dans leur domaine, ils connaissent les collectivités, ils sont pédagogues.

## Délais pour entrer en formation

La date de début de formation sera fixée après votre inscription selon vos disponibilités, celles des autres élu(e)s et celles du formateur/formatrice. (doodle).

## Montant de la prestation

400 € TTC si financement DIF ELU  
560 € TTC si financement sur le budget  
de la collectivité ( remise de 15 % à  
partir de la deuxième personne inscrite  
de la même collectivité)  
Exonéré de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI

## Accessibilité :

Pour l'accueil des personnes en situation de handicap, nous contacter afin de prendre en compte les difficultés rencontrées et y apporter de manière individuelle les moyens nécessaires.

## Organisme de formation:

S.A.S. FDEL (Formation Des Elus Locaux)  
Siège social : 49, Avenue du Général de  
Gaulle 79200 PARTHENAY  
Téléphone fixe : 05 49 71 17 03  
Téléphone mobile : 06 71 61 73 49  
Adresse électronique :  
gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr

Numéro de SIRET : 88982928900012



Société agréée par  
le ministère de la  
Cohésion des  
territoires et des  
relations avec les  
collectivités  
locales depuis le  
23 mars 2021

Déclaration d'activité en tant que prestataire de  
formation enregistrée sous le numéro  
75790137279 auprès de la préfète de région  
Nouvelle-Aquitaine

Conditions générales de vente sur le site  
<https://www.formationdeseluslocaux.fr>



## Les objectifs pédagogiques :

Accompagner les élus et les agents dans l'élaboration ou la révision du règlement municipal du cimetière dans le respect de la législation funéraire en vigueur.

Précision : Les participants à la session en présentiel ou à distance ont la possibilité de bénéficier d'un diagnostic personnalisé du règlement en vigueur dans leur commune afin de procéder à d'éventuelles modifications ou améliorations.

## Le Programme :

### 1ère partie : Présentation du règlement municipal du cimetière

#### Thème 1°/ L'adoption du règlement

- Une manifestation du pouvoir de police du maire
- Une existence facultative

#### Thème 2°/ L'exécution du règlement

- Une déclinaison des obligations législatives et réglementaires sur le territoire communal
- Un règlement pénalement sanctionnable

#### Thème 3°/ Le contrôle du règlement

- Le déferé préfectoral
- Le recours devant le juge administratif

### 2ème partie : Contenu du règlement municipal du cimetière

#### Thème 1°/ Les modes d'inhumation

#### Mise en évidence des spécificités propres à chaque mode de sépulture

- La concession
- Le terrain commun

#### Thème 2°/ La reprise des sépultures funéraires

#### Analyse des règles juridiques relatives au relevage des sépultures

#### 1°/ La reprise des concessions temporaires échues

- Les formalités de publicité
- Le délai de carence de 2 ans

#### 2°/ La reprise des concessions en état d'abandon

- Les conditions d'exercice de la procédure de reprise
  - Une double condition temporelle
  - Une condition matérielle
- Le champ d'application de la procédure de reprise

- Les concessions susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon
- Les concessions non susceptibles de faire l'objet d'une procédure de reprise en état d'abandon

- Les étapes de la procédure de reprise
  - La constatation initiale de l'état d'abandon : le 1er constat d'abandon
    - Le transport in situ
    - La rédaction du 1er procès-verbal
    - La notification / l'affichage du 1er procès-verbal
  - La confirmation de l'état d'abandon : le 2d procès-verbal
    - Le délai annal
    - Le transport in situ
    - La rédaction du 2d procès-verbal
    - La notification / l'affichage du 2d procès-verbal

- L'issue de la procédure de reprise :
  - La délibération du conseil municipal
  - L'arrêté de clôture
- Les effets de la procédure de reprise
  - L'enlèvement des monuments et emblèmes funéraires
  - L'exhumation des restes mortels

#### 3°/ La reprise des emplacements en terrain commun

- Un impossible renouvellement
- Un délai de rotation de 5 ans

## Formatrice : Madame Valérie AREKIAN

Docteur en droit public, Valérie Arékian est chargée d'enseignement à la Faculté de droit de Lille depuis 2003. Consultante libérale, spécialisée en droit des collectivités territoriales (droit électoral, marchés publics, contentieux de la responsabilité, etc.) elle œuvre auprès des entreprises et des acteurs publics locaux en matière de conseil, de formation et d'ingénierie de projets.

## Les points forts de la formation :

Intervenante passionnée, compétente et dynamique forte d'une expérience d'une vingtaine d'années dans l'enseignement universitaire et la formation à destination des élus locaux.

À l'issue de la journée de formation, les élus et les agents seront en mesure d'élaborer le document appelé à régir les opérations funéraires sur le territoire communal.

## Méthodes pédagogiques :

- Exposés didactiques à partir d'un support de formation PowerPoint présenté par l'intervenante
- Remise aux participants d'un modèle de règlement du cimetière élaboré par l'intervenante
- Échanges interactifs avec les participants autour de cas soulevés par les élus / les agents

## Modalité d'évaluation :

La validation des acquis du bénéficiaire s'effectue à partir de critères objectifs en cours et/ou à la fin de la prestation, par des tests et des quizz.. Un certificat de réalisation de la formation vous sera remis. Suivi post formation à 6 mois par entretien téléphonique et ou questionnaire.

La formation que vous choisissez : Le règlement du cimetière

Durée 7 heures - à DISTANCE

Tarif DIF ELU : 400 € TTC si financement DIF ELU

Tarif COLLECTIVITE : 560 € TTC si financement sur le budget de la collectivité (remise de 15 % à partir de la deuxième personne inscrite de la même collectivité)

Exonération de TVA – Art. 261.4-4.a du CGI)

Nous planifierons la formation ensemble, après votre inscription - Dès que 5 élu(e)s seront inscrits nous vous contacterons et nous fixerons la date de début de la formation ensemble. L'utilisation partagée d'un DOODLE permettra de définir les dates de la session selon vos disponibilités, celles des autres membres du groupe ainsi que celles de votre formateur/formatrice. Les heures de formation ne sont pas obligatoirement consécutives, nous proposons, des plages de 9h -12h30 / 14h -17h30 / 18h -21h30 à définir ensemble.

**Les ++ de cette classe virtuelle :** Possibilité de visionner l'enregistrement vidéo de votre séance et de poser des questions à Madame AREKIAN pendant 1 mois après la formation

Deux moyens de s'inscrire selon le choix du financement :

**Choix 1** pour le financement DIF ELU ou **Choix 2** pour un financement par la collectivité

**Choix 1 - Financement DIF élu :**

Pour vous inscrire à cette formation, en choisissant d'utiliser votre droit individuel à la formation pour la financer, nous vous proposons de suivre le lien ci-dessous après vous être connecté à la plateforme moncompteformation.gouv.fr -

[https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#formation/recherche/88982928900012\\_ELU0305-AV0204](https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-prive/html/#formation/recherche/88982928900012_ELU0305-AV0204)

- Vous souhaitez connaître les étapes pour vous inscrire avec le financement DIF ELU [cliquez-ici](#)
- Si vos droits formation ne vous permettent pas de financer intégralement cette formation, la collectivité peut verser sur votre compte élu, une dotation en complément de vos droits, suivez ce guide : [cliquez-ici](#)
- Si vous ne souhaitez pas utiliser l'identité numérique de la poste pour vous inscrire suivez ce guide : [cliquez-ici](#)



**Choix 2- Financement collectivité :**

Pour vous inscrire à cette formation en choisissant d'utiliser le budget formation des élus locaux de la collectivité pour la financer, nous vous proposons de compléter et d'envoyer le formulaire ci-dessous par courriel à l'adresse suivante : [gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr](mailto:gilbertfr@formationdeseluslocaux.fr). Vous pouvez également utiliser le formulaire intitulé [inscription en ligne](#) sur notre site internet



**1 ETAT CIVIL DU PARTICIPANT A LA FORMATION** Un bulletin d'inscription par personne

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

**2 FORMATION EN CLASSE VIRTUELLE SOUHAITEE**

Nom de la session : **Le règlement du cimetière**

Votre ordinateur sera connecté à internet, il sera équipé d'une webcam et d'un haut-parleur. Pour votre confort d'écoute, un micro casque serait un plus. Vous utiliserez notre classe virtuelle en ligne à l'adresse suivante : <https://formationdeseluslocaux.classilio.com>

**3 COORDONNEES PERSONNELLES DU PARTICIPANT**

Téléphone : ..... Courriel : .....

**4 MANDAT OU FONCTION DU PARTICIPANT :**

Maire  Maire Adjoint  Conseiller (e) Municipal(e)  de votre commune  
Président  V. Président(e)  Conseiller(e)  d'une communauté de communes ou d'agglomération  
Conseiller départemental  Conseiller régional  Agent de la collectivité  Autre

**5 COLLECTIVITE :**

Intitulée de la collectivité : (exemple : mairie, communauté de communes...) : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Commune : ..... Numéro de siret : .....

Représentant légal de la collectivité :

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : (Maire – Président) .....

Téléphone de la collectivité : ..... Courriel de la collectivité .....

Personne en charge dans la collectivité de la gestion administration de l'inscription (si différente du participant)

Madame  Monsieur  Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Courriel : .....

Dans le cadre de l'accueil des personnes en situation de handicap sur nos formations, nous vous remercions de nous signaler si vous avez un besoin de compensation pour accéder à la formation. A partir de l'expression de vos attentes, nous mettrons en place un accueil et un accompagnement spécifique pour favoriser l'accès à la formation que vous souhaitez suivre.

J'ai un besoin de compensation oui  non